



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20210211-V_DEL_210211_25-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 février 2021**

Compte rendu affiché le **18 février 2021**

Date de convocation du conseil municipal le **5 février 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Christine JACOB à Muriel LECERF
Harun ARAZ à Hélène GEOFFROY
Christine BERTIN à Audrey WATRELOT**

Membres absents :

Mustapha USTA, Sacha FORCA

Objet :

Subvention exceptionnelle à l'association
Union Culturelle Française des Arméniens
de France (UCFAF)

V_DEL_210211_25

Rapport de Madame GILET-BADIOU,

Mesdames, Messieurs,

Si l'orientation et la conduite de la politique étrangère relève du pouvoir régalién de l'Etat, notre collectivité territoriale, quant à elle, a établi des liens forts et développé des coopérations et des solidarités avec plusieurs villes dont celle d'Artik en Arménie.

Comme vous le savez, le conflit du Haut Karabakh a eu des conséquences dramatiques, entraînant de nombreuses victimes civiles et militaires, et provoquant un afflux important de réfugiés vers l'Arménie.

Notre ville jumelle d'Artik s'est trouvée confrontée à cette situation et dans la nécessité de gérer l'accueil de nombreuses familles fuyant la guerre.

Vaulx-en-Velin, solidaire de la ville d'Artik avec laquelle nous avons une longue histoire d'amitié, entend apporter à ses habitants un soutien dans cette circonstance et ainsi participer à l'effort humanitaire qu'ils produisent.

Pour cette opération, nous proposons d'attribuer une subvention de 2000 € à l'Union Culturelle Française des Arméniens de France (UCFAF de Vaulx-en-Velin) pour se charger de l'utilisation de cette aide sur place en fonction des besoins urgents qui nous ont été communiqués : vêtements pour enfants, kits d'hygiène et autres produits de première nécessité.

Pour mémoire :

Notre pacte d'amitié avec Artik date de 1994 – nous l'appelons d'ailleurs communément jumelage – Nous avons, dans la dernière période, redynamisé nos échanges, grâce notamment à la détermination de notre ancien collègue Armand Menzikian disparu cet été et pour qui nous avons une pensée.

Durant le mandat précédent, nous avons reçu le Maire d'Artik à deux reprises ; des visites que, d'un commun accord, nous avons fait coïncider avec les cérémonies commémoratives du génocide des Arméniens de 1915, dont celle du centenaire en 2015. Madame la Maire et Armand Menzikian se sont rendus trois jours à Artik en 2018.

Des projets concrets ont été menés à bien :

- en partenariat avec Kéolis, un minibus a été livré pour permettre le transport de lycéens et d'élèves d'organisations culturelles ;
- en lien avec l'UCFAF et son président, Paul Chémédikian, la ville subventionne des professeurs d'Artik pour l'enseignement du Français ; nous souhaitons renforcer nos actions communes pour l'apprentissage de la langue française. L'enjeu est de promouvoir la francophonie à Artik et d'ailleurs plus largement dans toutes nos coopérations ;
- en juin 2019, une soirée a été organisée au Centre culturel Charlie Chaplin par la Croix Bleue des Arméniens de France ; association avec laquelle nous collaborons aussi sur des événements ;
- nous travaillons également pour la ville d'Artik, autour de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Dans ce cadre, un premier camion de collecte de déchets, remis par la Métropole de Lyon, est entreposé dans nos ateliers municipaux dans l'attente d'une expédition. Cette opération fera l'objet d'une formation à distance grâce aux outils numériques ;
- ce partenariat privilégié établi avec la Direction des Relations Internationales de la Métropole nous a permis également d'identifier des pistes de coopération autour du développement économique, des questions de santé, d'alimentation durable, de tourisme responsable ;
- nous avons aussi des liens étroits avec le Centre national de la mémoire arménienne, situé à Décines ; le CNMA, que nous soutenons dans son travail mémoriel.

Vous le voyez, nous souhaitons poursuivre notre coopération avec Artik en privilégiant des projets co-construits et concrets, adaptés aux besoins de notre ville jumelle d'Arménie ; le jumelage devenant un levier de développement local et de rayonnement pour les deux villes.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 069-216902569-20210211-V_DEL_210211_25-DE

En cette période particulièrement troublée pour les Arméniens et restons à leurs côtés et en contact pour avancer sur les projets. C'est d'ailleurs en faisant un point avec eux par visioconférence, qu'ont pu être évoqués les besoins douloureux que vit l'Arménie.

Nous allons donc continuer à agir concrètement, plus et mieux, toujours dans le respect des engagements internationaux de la France.

Il vous est proposé de marquer notre soutien en autorisant Mme la Maire à verser une subvention exceptionnelle de 2 000€.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'accorder une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'UCFAF ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20210211-V_DEL_210211_25-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 11 février 2021 par Madame Liliane GILET-BADIOU, conseillère, déléguée aux Jumelages et aux Relations internationales ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'accorder une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'UCFAF ;

Nombre de suffrages exprimés : 41
Votes Pour : 41
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 février 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#